



## Compte rendu de la réunion publique

**Du 3 décembre 2021 à 18:30 Salle « Benoît VAUTRIN »**

La réunion a débuté comme convenu à 18h30 et une soixantaine de personnes étaient présentes. Trois sujets importants ont été abordés et également des points divers :

- **La sécurisation du village.**
- **Le projet « Lempaut de Demain » et le PLUi.**
- **L'assainissement.**
- **Divers**

### 1. La sécurisation du village

Cet exposé a été préparé en étroite collaboration avec le Conseil des sages, pendant lequel, le Maire a insisté sur trois objectifs majeurs :

- Faire ralentir la vitesse dans le village et sécuriser les usagers.
- Inciter les gens à une conduite respectueuse.
- Et réaliser une interconnexion entre les différentes zones du village (Plateau au nord, le Bourg et la plaine au sud).

Pour cela, la commune a mandaté le bureau d'étude « Valoris » pour nous faire une étude de faisabilité et nous rendre ses conclusions début 2022. Plusieurs propositions leur ont été faites :

- **Etendre la zone « 30 » à tout le Bourg (A partir du pont du Sor au chemin piétonnier au nord).**
- **Réaliser un marquage au sol « 30 » susceptible d'interpeller les automobilistes.**
- **Refaire les marquages au sol.**
- **Installer des feux récompense.**
- **Installer des panneaux « Priorité à droite ».**
- **Sécuriser l'entrée nord par un rond-point (entrée du projet « Lempaut de demain » et une écluse au pont du Sor).**
- **Repenser le stationnement au niveau du bourg, pour éviter l'encombrement des trottoirs et faciliter, sécuriser la circulation des piétons.**

**Le but étant d'aménager nos voies de circulation, afin de remplir nos trois objectifs cités ci-dessus. De créer une unité globale, mais la priorité pour 2022 est la mise en sécurité des piétons, entre le bourg et le pont des Avaris.**

Après 10' d'exposé, nous avons échangé environ 20' dans une séquence de questions/réponses.

- La route de Blan : les véhicules roulent très vite, surtout en venant du cimetière. Proposition d'installer des ralentisseurs. Attention, les ralentisseurs peuvent avoir double effets, surtout ne pas créer de danger sur la sécurité.
- Les trottoirs trop petits. Attention de ne pas les encombrer avec des pots de fleurs.
- Déviation au chemin d'En gout. Attention à ne pas augmenter la circulation dans cette zone.
- Routes sales aux abords de certains champs agricoles en allant vers « La Barthe ». Egalement à « Padiès » où les branches, voitures, boue, haies... rendent difficile la circulation des véhicules ainsi que les tracteurs. Le Maire rappelle que nous sommes sur un territoire à dominante agricole et qu'il ne faut pas faire obstacle à l'activité des agriculteurs. **Il appelle à la responsabilité de chacun.** Des discussions orales ont déjà été réalisées sur le sujet avec les personnes concernées. **Surtout ne pas attendre des rappels à l'ordre public. Ce n'est ni l'intention de la commune, ni dans l'intérêt du contrevenant.**
- L'insécurité pour les cyclistes. L'aménagement entre le bourg et « les Monts de Lempaut ». Le Maire rappelle que dans son exposé, il a parlé de l'interconnexion entre les différentes zones, mais que la priorité serait mise sur le projet de mise en sécurité entre le bourg et le pont des Avaris en 2022.
- L'interdiction des 19 Tonnes. La desserte locale est autorisée, mais il y a encore des camions étrangers qui arrivent du rond-point de Puylaurens. Le Maire renouvellera, sa demande au **Département** pour installer un panneau : plus précisément un autocollant « interdiction des + 19 T » sur le panneau en direction de Lempaut. Il souhaite véritablement que le Département le soutienne dans cette démarche de projet de « Sécurisation du village », unanimement soutenue par la population

**En conclusion de cette première partie, chacun de nous doit faire attention à la vitesse, c'est la responsabilité de tous. Le village s'est agrandi, mais les infrastructures routières n'ont pas suivi.**

## **2. Le projet « Lempaut de Demain » et PLUi**

Lors de son exposé, le Maire a rappelé, dans un premier temps, les différentes étapes du PLUi. De la prescription par délibération en 2017, en passant par l'étude de projet pour définir le PADD 2019 et sa définition : Projet d'Aménagement de Développement Durable. De plus, le Maire a insisté afin que le PADD fixe également des objectifs chiffrés de modération de la consommation de l'espace et de lutte contre l'étalement urbain. **Donc, Il constitue en cela le cadre de référence et de cohérence pour les différentes actions d'aménagement que la commune engage sur son territoire.**

### **Où en sommes-nous à l'heure actuelle ?**

Depuis notre élection en juin 2020, la commune par l'intermédiaire de la nouvelle commission PLUi, a proposé différentes orientations d'aménagement pour son territoire. Parmi laquelle figure l'OAP (Orientation d'Aménagement et de Programmation) du projet « **Lempaut de demain** », **mais pas uniquement** : 2 autres zones sont également concernées. Au chemin « des figuiers et Pêchers », les terrains de Monsieur CRESPIY Eloi et Madame WESTBROOK ainsi que le bas du bourg, le terrain de Monsieur BOURREL.

En Août 2021, un coup d'arrêt a été porté au projet par la loi « Climat et Résilience ». Le processus du PLUi est en stand by. Ce qui décale dans le temps les projets cités ci-dessus.

Le Maire espère, en conclusion, que fin 2022 serait propice à l'approbation du PLUi.

### 3. Assainissement

Madame Edith de FALGUEROLLES et Monsieur Laurent CALS ont démontré, lors de leur exposé, la nécessité de rendre le budget de l'assainissement totalement autonome, ce qui n'est pas le cas actuellement. Les dépenses réelles excèdent d'environ 2000€ les recettes. Sans compter, si un problème survient, nous sommes obligés de passer par les subventions exceptionnelles du budget de la commune (opérations qui ne sont plus tolérées par la perception).

Il a été également évoqué l'extension du réseau d'assainissement. Coût environ 260 000€ sur l'ensemble des travaux et zone à raccorder.

L'idée d'emprunter a été suggérée par Madame LEONI, car les taux sont actuellement très bas.

Une étude sur l'augmentation du prix au m<sup>3</sup> de la taxe d'assainissement, actuellement à 1.20€ sera réalisée et proposée au prochain conseil municipal, ainsi que la taxe de raccordement.

### 4. Questions diverses

Une intervention au sujet des poubelles (tri sélectif) a été faite par Monsieur Denis BONNET conseiller municipal et délégué au SIPOM de Revel. Il a rappelé la nécessité de trier convenablement nos déchets.

Il a notamment rappelé, que les propriétaires riverains, doivent élaguer les arbres et végétaux donnant sur la voie publique. Le risque de chutes de branches est important pouvant entraîner des difficultés pour le téléphone et la fibre.

Le délai pour être desservi par la Fibre : Réponse du Maire, courant premier semestre 2022.

**Attention** lors de nos promenades sur les chemins de randonnées à ne pas laisser traîner nos poubelles. Il a été également pointé du doigt, qu'une bande de motards se défoule sur nos chemins de randonnées, alors que c'est interdit (panneaux à installer début 2022).

**Attention** aussi : Au lotissement « Les Monts de Lempaut » il a été constaté encore que des personnes extérieures à la commune s'arrêtent pour déposer dans les poubelles des ordures et ne respectent pas les lieux.

### 5. Conclusion

En conclusion, le Maire souhaite remercier, tous les participants à cette réunion publique. D'une part, pour les échanges amicaux et partagés sur les différents points qui ont été abordés. Un climat convivial, qui nous uni autour d'un même objectif, faire grandir notre village dans la sécurité. D'autre part, je voudrais remercier les représentants du Conseil Municipal des Jeunes présents à cet évènement. Ils ont su faire entendre leur voix, parmi tous ces adultes. Je leur souhaite une très bonne mandature. Et pour finir, un grand merci à tous le Conseil des Sages et conseillers municipaux pour votre implication dans toute la phase préparatoire de cette première réunion publique, qui à mon sens n'aurait pas été un succès sans vous.

**Merci à toutes et tous !  
Nous vous donnons rdv au premier trimestre 2022**

**Jean-Eric MYRTHE**

**Le Maire**



